

***Animer, promouvoir et valoriser les actions et les acteurs de la politique de la ville de PACA en matière d'emploi et de développement économique. Vous y retrouverez les évènements, manifestations, actions innovantes et exemplaires...***

L'ambition de l'Etat est de réduire de moitié, sur la durée du contrat de ville 2015-2020, l'écart du taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Cette ambition passe notamment par une forte mobilisation du Service Public de l'Emploi pour augmenter de façon significative la part des publics QPV dans les dispositifs de droit commun.

Dans un contexte d'évolution des politiques publiques en matière d'emploi, la politique de la ville demeure une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités. Le rôle de la DIRECCTE a été clairement défini et légitimé sur le 2ème pilier de la politique de la ville par l'instruction du gouvernement du 14 juillet 2014 relative à l'organisation et au rôle du SPE dans les territoires, par les différentes conventions d'objectifs signées entre le Ministre de la ville et le Ministre du travail et l'instruction du 1er Ministre du 12 janvier 2016. En effet, **la DIRECCTE est désignée comme « chef de file » du pilier développement de l'activité économique et de l'emploi des contrats de ville.**

La DIRECCTE dispose de moyens importants mobilisables au titre du contrat de ville, qui, grâce à la stratégie régionale développée, place la DIRECCTE en tant que financeur principal des opérations en faveur de l'emploi et renforce ainsi la légitimité des Unités Départementales.

En PACA, la stratégie régionale validée par le Prefet positionne les services de la DIRECCTE en tant que représentant de l'Etat au côté du préfet de Département (sous-préfet ou sous-préfet de la politique de la ville) dans l'élaboration de la programmation annuelle du 2ème pilier des contrats de ville et au pilotage de la mise en œuvre effective des dispositifs de droit commun et à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

La DIRECCTE contribue également aux actions de « développement économique » des territoires au côté des collectivités territoriales qu'elle accompagne en mobilisant les outils et les moyens de droit commun.

La DIRECCTE PACA réaffirme ses priorités pour 2016, notamment :

- En rendant plus lisibles les moyens affectés au titre du 2ème pilier des Contrats de Ville,
- En affichant des objectifs en terme de publics cibles,



- En valorisant les actions en direction des publics prioritaires,
- En assurant une ingénierie de projets en faveur du développement économique et de d'emploi dans une approche concertée et coordonnée avec les EPCI.

Cette stratégie se traduit par la mise en œuvre opérationnelle :

- d'un maillage régional des services de la DIRECCTE : les représentants de la DIRECCTE ont participé au côté des partenaires à l'élaboration des 31 contrats de ville ;
- d'une démarche de concentration et de contractualisation chiffrées des moyens mobilisés au titre des contrats de ville qui affiche un montant de 61 M€ correspondant à 17 % des crédits emploi de la DIRECCTE alors que la population QPV représente 10,4 % de la région ;
- d'un dispositif de pilotage et de suivi des objectifs fixés et des crédits mobilisés dans chaque contrat de ville ;
- d'un appui méthodologique des équipes et des acteurs du SPE assuré par un cabinet de consultants ;
- d'un site Internet afin de promouvoir les bonnes pratiques et les actions innovantes.

Ainsi, l'intervention de la DIRECCTE et les moyens mobilisés constituent un des leviers pour l'émergence d'actions spécifiques partagées en faveur des QPV.

**Le pilotage de ce site est assuré par l'Unité Régionale de la DIRECCTE PACA.**

**Les Unités Départementales de la DIRECCTE PACA animent, recueillent et coordonnent les contributions du site par les acteurs et opérateurs de l'emploi et du développement économique dans le cadre de la politique de la ville.**

